



Orges, le 15 mai 2019

PREAVIS MUNICIPAL N° 02/ 2019

Au Conseil Général d'Orges

Concerne : Comptes de l'année 2018 arrêtés au 31 décembre 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que l'exercice comptable 2018 a été bouclé et que la comptabilité a été mise à la disposition de la Commission de gestion pour l'examen habituel puis soumise à la fiduciaire Fidinter SA, Lausanne pour révision. L'exercice se clôture avec une perte de CHF 23,452.21 après amortissements ordinaires.

| EXERCICE 2018 | Comptes | | Budget | |
|---------------|---------|-----------|--------|-----------|
| Charges | CHF | 1,309,217 | CHF | 1,194,200 |
| Produits | CHF | 1,285,764 | CHF | 938,700 |
| Résultat | CHF | -23,453 | CHF | -255,500 |

Commentaires :

Comme pour l'année 2017, les comptes 2018 se terminent sur une perte (CHF 23,452 après amortissements). Il est cependant important de relever que le résultat avant amortissement demeure quant à lui positif ; nous n'avons pas perdu d'argent mais la valeur de notre patrimoine a diminué.

Lors de la révision des comptes 2018, la Fiduciaire Fidinter SA a souligné l'excellent travail effectué durant l'année ainsi que pour la préparation de la révision. Une nette amélioration a été soulignée par rapport à l'année précédente.

Comme indiqué par le passé la plus grosse partie des coûts est liée aux divers coûts imposés par le canton et/ou les diverses associations intercommunales (péréquation, prévoyance sociale, RAdeGE, Police etc..). Comme indiqué dans le budget 2019, ces coûts vont continuer à augmenter dans les années à venir. Une réflexion sur la méthodologie de calcul de la péréquation est en cours au niveau du canton, en collaboration avec les communes au travers de l'Union des Communes Vaudoise (UCV), qui pourrait être mise en œuvre au début des années 2020. Affaire à suivre.

Ces coûts nous forcent à continuer de prêter grande attention au porte-monnaie du ménage communal. Ils ne nous permettent pas et permettront plus de mener à bien tous les beaux projets que notre commune souhaite réaliser. Des choix devront être fait et notre équilibre budgétaire reste donc fragile.

Quelques points méritent d'être commentés plus précisément :

11 ADMINISTRATION

- 11.302.00 Les charges d'audit externe se monteront à CHF 2,900 par année et ont été provisionné pour 2018. Une plus-value a été enregistrée dans les comptes 2018 concernant les comptes 2017 qui avaient pris plus de temps que prévu à finaliser.
- 11.312.00 Le budget de l'entretien du matériel de bureau et de la sécurité informatique a été légèrement sous-estimé au budget.
- 11.319.00 Le poste cotisation est au-dessus du budget mais également plus élevé que l'année précédente. Certaines cotisations comme l'ADNV ont été augmentées. L'abonnement au bulletin de Baulmes de CHF 3,120, proportionnel au nombre d'habitants, a aussi contribué au dépassement de budget.
- 11.365.00 Les coûts de transport 2018 sont légèrement au-dessus du budget pour cette année. Poste à charge que la commune ne maîtrise pas.
- 11.431.00 Taxes de séjours communales en baisse par rapport à 2017 principalement dû à la partielle cessation d'activité du camping.

21 IMPOTS

- 21.401.00 Produits sur impôts sur bénéfice net des personnes morales à nouveau positif en 2018. Toujours très difficile à prévoir au budget. Bonne surprise.

De manière générale, les produits d'impôts ont été supérieurs de CHF 207,650 par rapport au budget. Au budget de l'année 2019, le choix d'être prudent sur le poste des produits d'impôt a été reconduit.

22 SERVICE FINANCIER

- 22.321.00 Le niveau de liquidités a permis de ne pas puiser dans les comptes courants. De ce fait pas d'intérêts débiteurs pour l'exercice 2018.
- 22.322.00 Nous n'avons pas remboursé d'ATF, ce qui a maintenu les intérêts à payer au niveau des années précédentes. Charges inférieures au budget car nous n'avons pas fait, comme planifié, de nouvel ATF pour le règlement du projet d'alimentation en eau potable. Il faut souligner que cela fait maintenant deux exercices comptables que nous ne pouvons pas même partiellement effectuer de remboursement d'emprunt et ceci par manque de liquidités.
- 22.330.00 L'exercice de nettoyage des débiteurs douteux a été entrepris en 2017 et s'est poursuivi en 2018. Un meilleur suivi sera dorénavant mis en place pour les années à venir.
- 220.352.00
220.452.00 Comme pour les années précédentes ces chiffres ne sont pas définitifs. Le décompte final de la péréquation doit encore être reçu du canton. Ces postes vont à l'avenir continuer à peser lourds dans nos comptes.
- 220.352.01 Sur les conseils de la Fiduciaire de nouveaux comptes ont été créés afin de fournir une meilleure transparence des charges liées à la péréquation. CHF 19,264 est le montant qui impacte les comptes 2018 pour le décompte final de la péréquation 2017.

23 ATTRIBUTIONS ET AMORTISSEMENTS

Le résultat de l'exercice n'a pas permis d'effectuer d'amortissements extraordinaires cette année. Seuls les amortissements obligatoires selon tableau d'amortissement ont été comptabilisés.

Amortissements Ordinaires :

| | | |
|-----------------------------|---|---------------|
| Bâtiments | : | CHF 18,749.25 |
| Installation Collecteurs | : | CHF 66,790.33 |
| Chalet Petites-Fauconnières | : | CHF 2,400.00 |

3 DOMAINES ET BATIMENTS

- 30.301.00 L'employé communal n'a pas été engagé sur 2018. Messieurs Gérard Perrier et Walter Burri se sont toutefois retirés de leur rôle d'employés communaux en fin d'année et Monsieur Laurent Woëts a été engagé au 1er mars 2019 en tant qu'employé communal à 50%.
- 30.315.00 Le poste « Entretien des machines et outillage » est au-dessus du budget car des charges ont dû être engagées pour l'entretien du broyeur et l'élimination d'huiles usagées.

- 32.314.02 Des travaux de débardage ainsi que des coupes de bois ont été effectués sur le domaine forestier des Petites Fauconnières. Les coûts des travaux ont été compensés par des subsides reçus du canton et par la vente du bois. Au final une charge nette de CHF 1,047.00 contre une charge budgétisée de CHF 6,200.00 au budget.
- 32.435.01
- 32.465.00
- 35.427.00 Les Locations du Battoir sont cette année légèrement en diminution par rapport à 2017 mais supérieures aux produits des locations mis au budget. La variation entre 2017 et 2018 peut être expliquée par la location du Théâtre Akunamatata qui est bisannuel et qui de ce fait n'a pas été enregistrée en 2018. Pour 2019 les locations du Battoir sont prometteuses au vu de l'agenda des locations déjà bien remplis.

4 TRAVAUX

- 42.318.01 Comme déjà mentionné par le passé, une relation à long terme s'est engagée entre la commune et le Bureau Technique de Grandson afin de continuer de mieux analyser et d'avancer les divers projets de construction en cours et à venir dans la commune cette année ainsi que pour les années à venir.
- 43.314.01 Quelques travaux d'entretien, non planifiés, de nos routes ont été effectués en fin d'année 2018 afin de permettre à nos routes de bien/mieux passer l'hiver.
- 44.315.00 Un entretien et une coupe des thuyas a dû être entrepris d'urgence au cimetière.
- 45.314.00 Mise en place et amélioration de la collecte des déchets standards et verts au village.
- 45.315.00 Participation de la commune d'Orges à la déchèterie intercommunale en augmentation pour 2018. Avance de liquidités afin de financer les divers travaux entrepris à la déchetterie (nouveau fond dans la descente).
- 46.312.00 Pour plus de transparence et afin d'améliorer l'analyse future des divers centres de coûts de la Commune, il a été décidé de refacturer l'eau (propre et usée) en interne aux divers bâtiments communaux / installations communales (STEP, Collège et Battoir).
- 46.314.00 La Commune a dû faire face à quelques travaux non planifiés à la STEP (fuites, vidanges des bassins, réhabilitation de l'aération).

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

On rappellera que les montants figurant au budget proviennent des indications des services cantonaux et des associations intercommunales et que leur respect n'est pas de la compétence de la commune. Ils sont toutefois cette année bien en ligne, voire légèrement en dessous du budget.

6 POLICE

Idem que pour l'instruction publique et cultes. Les coûts liés à la sécurité et la police ne sont pas du ressort direct de la Commune. Toutefois on constate que ceux-ci sont en ligne avec le budget.

61.351.01 Comme pour la péréquation et sur les conseils de la Fiduciaire de nouveaux comptes ont été créés afin de fournir une meilleure transparence des charges liées à la Police. CHF 263.00 est le montant qui impacte les comptes 2018 pour le décompte final de la Police 2017.

65.481.04 Un prélèvement sur le fonds de réserve « Service du Feu » a été fait pour CHF 10,371.55. A souligner qu'une fois toute la réserve « Service du Feu » utilisée d'ici une année ou deux, ce poste deviendra un poste à charges pour la Commune.

7 SECURITE SOCIALE

71.352.10 Comme pour l'instruction publique et la police, les coûts de la sécurité sociale ne sont pas de compétence communale. Dépassement par rapport au budget 2018. Pour 2019 le budget a été revus afin de tenir compte de cette augmentation mais malgré tout ne donne aucune garantie qu'il ne sera à nouveau pas dépassé et ne résout à nouveau pas le problème de l'augmentation constante de ces charges non maîtrisées par la Commune et son financement.

72.351.01 Comme pour la péréquation et la Police et sur les conseils de la Fiduciaire de nouveaux comptes ont été créés afin de fournir une meilleure transparence des charges liées à la péréquation sociale. CHF 8,215.55 est le montant qui impacte les comptes 2018 pour le décompte final de la Police 2017.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81.380.00 Comptes maintenus à l'équilibre grâce à une attribution au fonds de réserve.

81.312.10 Dès 2017 la commune achète son eau à Sagenord.

81.435.00 Comme indiqué plus haut le produit de la vente d'eau comporte dorénavant 2 éléments : La vente de l'eau aux habitants du village mais également la refacturation en interne de l'eau utilisée par les installations et bâtiments communaux.

Nous désirons, pour terminer remercier, Monsieur Maxime Despont de la fiduciaire Fidinter SA, Lausanne pour la révision des comptes de la commune d'Orges 2018 ainsi que des conseils et commentaires prodigués.

En conclusion, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les comptes de l'exercice sous revue ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité annexé au présent préavis en prenant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

vu le rapport de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article premier : - d'accepter les comptes de l'exercice 2018 tels que présentés.
Article deux : - de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

J.-Ph Petitpierre

La Secrétaire

C. Woëts

